



**CONVOCAATION A LA PREMIERE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL ÉLU LE 22 MARS 2026**

**ÉLECTION DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS
AU FORUM**

Madame, Monsieur,

A la suite au renouvellement général du Conseil municipal du dimanche 22 mars 2026, j'ai l'honneur de vous convoquer à la première réunion du nouveau Conseil Municipal qui se tiendra :

Le samedi 28 mars 2026 à 10 h au FORUM

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales, cette réunion se tiendra sous la présidence du doyen d'âge, jusqu'à l'élection du Maire.

Ordre du jour : *Désignation du secrétaire de séance et des assesseurs ;*

1. **Installation du Conseil municipal ;**
2. **Élection du Maire ;**
3. **Fixation du nombre d'adjoints ;**
4. **Élection des adjoints ;**
5. **Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local (article L.2121-7 du CGCT) et le chapitre III du titre II du Livre 1^{er} de la 2^{ème} partie du CGCT ;**
6. **Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mars 2026 (article L.2121-15 du CGCT).**

La présente convocation est transmise dans le respect des délais légaux et la présence à cette séance est **obligatoire**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Laudun-L'Ardoise, le 23 MARS 2026

**Le Maire,
Yves CAZORLA**

PJ : Note explicative

